



CAHIER DES CHARGES « PARITÉ SPORT »

(Version 2025)

***Le club de de
s'engage à respecter le cahier des charges ci-après défini.***

La commission Sport et Femmes du CDOS du Nord met en place une action concrète répondant aux finalités suivantes :

- Faciliter l'accès à la pratique sportive et aux fonctions de dirigeantes au public féminin ;
- Mieux structurer l'offre sportive au public féminin qui est trop souvent inadaptée ;
- Agir pour que les équipements sportifs soient adaptés à l'accueil du public féminin.

Ce cahier des charges est un recueil non exhaustif de bonnes pratiques qui doivent permettre aux clubs d'adapter leurs offres de pratiques, leurs conditions d'accueil et de management. Ils pourront s'en inspirer pour construire le dossier de labellisation.

1 – La mise en place de séances d'initiation

Le club propose 3 séances de découverte à toutes les femmes non licenciées, désirant s'initier à une pratique sportive en club, sans aucune participation financière de quelque ordre que ce soit.

2 – Les modalités pédagogiques de mise en place des séances

Le club met en œuvre les solutions permettant de supprimer les freins habituels à la pratique sportive de ce public, c'est à dire :

- des horaires adaptés ;
- des installations adaptées : équipement réservé aux séances d'initiation ou partagé de façon non déstabilisante, en fonction du type de pratique ;
- la prise en compte des particularités du public accueilli (âge, capacités physiques) par une pédagogie adaptée ;
- Une progressivité et une adaptation au sein de chaque séance.

3 – Les modalités d'accueil

L'objectif étant de tendre vers l'intégration de ce nouveau public féminin au sein du club, un soin particulier doit donc être réservé à son accueil.

Concrètement, il convient de mettre en place :

- un accueil personnalisé et chaleureux dans un esprit de plaisir de la pratique, de convivialité et d'échange ;
- des animations complémentaires adaptées à la discipline :
 - accueil des « grands » enfants sous forme sportive : initiation à la discipline ;
 - accueil des plus jeunes dans des locaux adaptés, par un personnel qualifié.
- une présentation du club, de ses activités, de ses atouts pour pouvoir envisager une prise de licence à l'issue des séances.

4 – L’encadrement

L’offre de pratique doit pouvoir bénéficier d’un encadrement compétent, diplômé et motivé pour une action différente des interventions habituelles, auprès d’un public en majeure partie totalement novice.

Les animations complémentaires devront faire l’objet d’une attention particulière et d’un encadrement professionnel.

5 – La sécurité

Il convient de :

- mettre en place des actions pour un environnement sportif respectueux et équitable,
- développer un dispositif de veille et d’accompagnement contre le harcèlement, les discriminations et violences sexistes, physiques, verbales, mentales,
- adapter les installations sportives à la sécurité des femmes.

6 – L’accompagnement des femmes aux fonctions de dirigeantes et encadrantes

Le Club s’engage à mettre en place des dispositifs qui inciteront et aideront les femmes à la prise de responsabilités :

- incitation à s’inscrire dans des formations (Avec prise en charge des frais s’il y a lieu),
- valorisation du bénévolat,
- respect et gestion du temps disponible,
- dispositifs de cooptation,
- faire évoluer le managérat, le fonctionnement (fiches de postes des missions,...),
- voir en annexe 1 des suggestions d’actions innovantes.

7 - La communication

- Le club utilisera le kit de communication remis par la commission Sport et Femmes.

- Il s’engage à fournir des informations (actions, photos, contacts,...) à la commission, de façon à alimenter le site internet et les réseaux sociaux.

- Il doit pouvoir mobiliser les moyens humains et les réseaux de communication dont il dispose pour porter à la connaissance du public local la mise en place des séances de découverte et leurs modalités ainsi que les différents dispositifs (actions mamans/enfants...).

- Il s'engage à valoriser le label auprès des institutions, ligues et comités pour obtenir des moyens supplémentaires.

8 – Coupons Parité Sport

Au cours des 2 premières années de labellisation, une aide financière sous forme de coupons « Parité Sport » sera apportée **aux nouvelles licenciées** par le CDOS du Nord (suivant un barème établi).

9 – La pérennisation de l'action

Le club labellisé s'engage à développer toutes les autres actions mises en œuvre au bénéfice de l'ensemble des licencié(e)s du club et à rechercher les soutiens financiers et tout moyen nécessaire à la pérennisation.

10 – L'évaluation de l'action

Le CDOS du Nord procédera à une évaluation quantitative et qualitative du club labellisé une fois dans l'année, au mois de mars :

Cette évaluation se fera à travers un questionnaire envoyé par la commission Sport et Femmes du CDOS du Nord et par des visites qu'elle pourra effectuer auprès des structures labellisées.

Ces bilans feront l'objet d'une réunion entre les comités départementaux et le CDOS du Nord.

11 – Le renouvellement de labellisation

La labellisation est valable 2 ans renouvelable, sous réserve de décision de la commission Sport et Femmes du CDOS du Nord concernant les critères suivants :

- respect de la charte et/ou du cahier des charges ;
- transmission des bilans intermédiaires et terminaux du club ;
- réalisation du projet pour lequel le club a été labellisé.

ANNEXE 1

AU CAHIER DES CHARGES « PARITÉ SPORT »

Guide d'actions innovantes pour accompagner le leadership des femmes dans le sport

Proposées lors de séminaires et colloques

Dispositions structurelles et statutaires

- Notion de coprésidence - Cette notion apporte complémentarité et diversité de points de vue
- Introduire la parité dans les statuts de la structure
- Égalité des primes et salaires Femmes et Hommes
- Limiter la durée des mandats électifs
- Charte éthique sur l'égalité des genres

Actions de formation

- Développer le coaching de leadership pour les femmes
- Travail sur la confiance en soi des femmes
- La non-mixité choisie dans les formations pour évoluer vers une mixité d'engagement

Valorisation et reconnaissance

- Reconnaissance des actions et des engagements (label)
- Action de communication : slogan. Exemple : « dirigeantes, oui je peux » (à traduire en action)
- Identifier et encourager les potentiels des bénévoles féminines
- Susciter des clubs de dirigeantes pour échanger les expériences, développer des réseaux
- Politique de cooptation de dirigeantes – Aller chercher les bénévoles féminines

Un managérat innovant

- Notion de descriptif de poste/énoncé de mission : poster les demandes
- Améliorer les contraintes de déplacement - Mixer présentiel et à distance
- Utiliser les sports de loisir pour intéresser les femmes aux rôles de leadership. Les pratiques familiales sont également un vecteur favorable
- Offrir des garderies pour libérer du temps aux femmes, mais aussi aux hommes
- Modifier le management pour intégrer la gestion du temps de la famille
- Développer les espaces conviviaux
- Développer un dispositif de veille contre les discriminations et violences sexistes

Agir sur l'environnement

- Impliquer les territoires (villes, départements, régions,...)
- Adapter les installations sportives aux attentes des femmes